

PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION
RÉGULIÈRE DES MEMBRES DU CAUCUS DE
LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS
(CRÉ) DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
TENUE LE 23 SEPTEMBRE 2010, À 16 H 45,
DANS LES LOCAUX DE LA CRÉ, SOUS LA
PRÉSIDENCE DE M. ULRICK CHÉRUBIN,
PRÉSIDENT.

Les présences :

Mesdames MéliSSa Desrochers
 Johanne Jean
 Chantal Parent
 Lorraine Barrette
 Linda Perron-Beauchemin
Messieurs Jean-Maurice Matte
 Daniel Rancourt
 Philippe Barrette
 Marc Bibeau
 Carol Nolet
 Normand Houde
 Jean Turgeon
 Bernard Flébus
 Arnaud Warolin

Les observatrices et observateurs :

Madame Aline Sauvageau (bureau du ministre Pierre Corbeil)
Messieurs Denis Moffet, MAMROT
 Gracia Laforge, MAMROT
 Olivier Duchesne (bureau du député François Gendron)
 Marc Buteau (bureau du député Daniel Bernard)

Le personnel :

Mesdames Mélanie Corriveau
 Martine Rioux
 Lili Germain
 Nathalie Dallaire
 Sarah Charbonneau
Messieurs Simon Letendre
 Stanislas Kételers
 Jean-François Turcotte
 Serge Maheux

1) MOT DE BIENVENUE

La rencontre étant présidée par M. Ulrick Chérubin, ce dernier souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2) ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Carol Nolet, appuyé par M. Marc Bibeau, d'accepter l'ordre du jour en laissant l'item Affaires nouvelles ouvert, en éliminant l'item GIRT, protocole MRNF-CRÉ-MRC, tables locales et en déplaçant l'item Code d'éthique sous la rubrique Décisions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) PROCÈS-VERBAL DU CAUCUS DU 26 AOÛT 2010 ET SUIVIS

IL EST PROPOSÉ par Mme Linda Perron-Beauchemin, appuyée par M. Jean Turgeon, d'accepter le procès-verbal de la réunion du caucus du 26 août 2010 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Martine Rioux présente le suivi réalisé depuis cette rencontre. Elle précise que les membres du conseil d'administration seront appelés à revenir sur les façons dont la Conférence régionale pourrait honorer la mémoire de M. Guy Lemire. Mme Rioux ajoute qu'au regard du dossier Internet haute vitesse, des demandes d'information ont été adressées dans tous les territoires, ce qui permettra éventuellement de faire le point. Elle mentionne que des échanges ont eu lieu avec le ministre Corbeil ainsi qu'avec les membres de la Conférence administrative régionale (CAR) au sujet du dossier de la desserte gouvernementale régionale. Le point de vue de la CRÉ leur a été exprimé. Un comité constitué de membres de la CAR et de la CRÉ devrait se réunir sous peu, si bien qu'au cours du mois d'octobre ou de novembre, des pistes d'intervention pourraient être déposées. Enfin, Mme Rioux précise qu'elle doit relancer M. Robert Sauvé pour organiser une rencontre, celui-ci n'ayant pas répondu à ce jour à l'invitation de se rendre dans la région.

4) DÉCISIONS

4.1) Position, recensement de Statistique Canada

Les membres du caucus sont informés que la CRÉ de Montréal a préparé un projet de résolution, actuellement en circulation dans les CRÉ de la province, touchant le recensement canadien. Après échanges et,

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a confié aux 21 CRÉ du Québec le mandat d'agir comme ses interlocuteurs privilégiés en matière de développement de toutes les régions du Québec;

CONSIDÉRANT que les CRÉ utilisent les données du questionnaire long pour planifier le développement des régions du Québec et pour jouer leur rôle d'aviseur auprès du gouvernement du Québec en matière de développement régional;

CONSIDÉRANT que l'annonce récente du gouvernement fédéral de mettre fin à l'obligation de remplir le formulaire long du recensement aura des impacts importants concernant notamment trois dimensions de la qualité de l'information statistique, soit la fiabilité, la comparabilité et la cohérence;

CONSIDÉRANT que pour assurer une planification éclairée, développer notre concurrence économique, innover et agir efficacement dans les domaines sociaux, les données du recensement sont essentielles;

CONSIDÉRANT que les autorités municipales et régionales utilisent les données de la version longue du recensement canadien, notamment en ce qui a trait au suivi de l'évolution de leur parc immobilier et à la prestation de services, dont ceux du transport en commun;

CONSIDÉRANT que les services de santé utilisent ces données pour la planification des services de santé publique;

CONSIDÉRANT qu'au Québec seulement, plus de 75 projets de recherche universitaire, dans lesquels les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs s'impliquent fortement, sont en péril;

CONSIDÉRANT que dans sa lettre de démission, l'ex-statisticien en chef de Statistique Canada, Munir A. Sheikh, affirme de manière non équivoque qu'une enquête volontaire ne peut pas remplacer un recensement obligatoire;

CONSIDÉRANT que cette décision a des répercussions négatives sur les activités des CRÉ, mais aussi sur leurs partenaires ainsi que sur le développement régional;

CONSIDÉRANT qu'il y a consensus des milieux tant politiques que socioéconomiques en faveur du maintien de l'obligation de remplir le questionnaire long du recensement;

076-10 : IL EST PROPOSÉ par M. Carol Nolet, appuyé par Mme Mélissa Desrochers, de se joindre à l'ensemble des Conférences régionales des élus du Québec pour demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision d'abandonner l'obligation de remplir le formulaire détaillé du recensement canadien.

De plus,

IL EST PROPOSÉ par M. Arnaud Warolin, appuyé par M. Daniel Rancourt, de transmettre au gouvernement du Canada une correspondance faisant état des besoins de la région en lien avec le maintien du questionnaire long du recensement 2011 de Statistique Canada, cette dernière devant notamment se baser sur les recommandations formulées par l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2) Réseau des CRÉ

À la suite d'échanges ayant eu lieu entre les directeurs et directrices généraux des CRÉ de la province, une demande de financement pour l'embauche d'une ressource technique appelée à agir en soutien aux efforts et dossiers collectifs de concertation et de coordination est présentée par Mme Rioux. Cette personne ne devra pas jouer un rôle de représentation politique ni se faire porte-parole des CRÉ. Les fonds versés (8 000 \$) devraient notamment être utilisés pour du salaire ainsi que pour des frais de déplacement, de rencontres et de logistique.

077-10 : IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Barette, appuyé par M. Jean-Maurice Matte, d'accepter de verser une somme de 8 000 \$ pour un an afin de soutenir le réseau des CRÉ du Québec et d'évaluer par la suite la pertinence de continuer à supporter les frais liés à un tel poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Rioux transmettra les commentaires des membres du conseil d'administration à ses collègues lors de la prochaine réunion de la Table Québec-Régions (TQR). Elle indique de plus qu'elle reviendra avec de plus amples informations ultérieurement.

4.3) Deux postes à combler au bureau de direction

078-10 : IL EST PROPOSÉ PAR Mme Chantal Perron, appuyée par M. Jean-Maurice Matte, de nommer M. Luc Dupuis ainsi que Mme Mélissa Desrochers à titre de représentants de la société civile au bureau de direction de la CRÉ, ceci afin de remplacer les sièges laissés vacants par les départs de Mmes Anne-Marie Béland et Stéphanie Lamarche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4) Entente avec le CALQ

Mme Rioux rappelle que lors de la dernière rencontre, il avait été convenu de renouveler l'entente avec le Conseil des arts et des lettres du Québec. À la suite de divers échanges avec ce dernier et

CONSIDÉRANT que l'entente vise entre autres à augmenter les revenus des artistes et qu'elle contribue à les retenir dans la région;

CONSIDÉRANT que le Fonds des arts et des lettres de l'Abitibi-Témiscamingue est primordial pour la relève régionale parce qu'il n'existe aucun autre programme permettant de développer une carrière artistique dans la région;

CONSIDÉRANT que l'entente oblige un partenariat avec la communauté et qu'elle démocratise en quelque sorte la culture en la rendant plus accessible et proche des communautés;

CONSIDÉRANT la facilité d'obtenir de l'information quant à ce programme;

CONSIDÉRANT que le jury doit être composé d'artistes et de personnes de la région;

CONSIDÉRANT que le CALQ souhaite soutenir la promotion et la diffusion de l'entente en région;

CONSIDÉRANT que l'entente permet de concrétiser un des axes du *Plan stratégique de développement 2007 - 2011*, une région qui croit en ses artistes;

079-10 :

IL EST PROPOSÉ par Mme Linda Perron-Beauchemin, appuyée par Mme Johanne Jean, de reconduire l'entente avec le Conseil des arts et des lettres du Québec et d'ouvrir de nouvelles négociations avec ce dernier afin de majorer l'enveloppe disponible de 75 000 \$ à 100 000 \$ par année pendant trois ans, de demander la même bonification au CALQ, ce qui se traduit par un fonds global de 200 000 \$ à utiliser selon les mêmes paramètres concernant les partenariats à développer avec le milieu, et, de plus, d'inclure à l'entente une enveloppe de 2 500 \$ par année provenant du CALQ en faveur du Conseil de la culture pour la promotion et la diffusion de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les échanges font également ressortir la nécessité que la Conférence régionale se penche sur le passage du statut de relève à celui d'artiste professionnel.

4.5) Déclaration d'intention, communautés autochtones

M. Stanislas Kételers présente aux membres du conseil d'administration une proposition de travail pour la déclaration d'intention à l'égard des Premières Nations anishnabek de l'Abitibi-Témiscamingue dans le cadre de la mise en œuvre d'une approche de gestion intégrée et régionalisée du développement à partir des ressources naturelles et du territoire. Mme Martine Rioux fait état des intentions qui se cachent sous une telle déclaration, ce qui favoriserait l'évolution des travaux de la Commission régionale des ressources naturelles et du territoire (CRRNT) tout en respectant les positions développées au fil des années par les membres des communautés autochtones de la région. Le texte déposé a été validé par le comité stratégique de la CRRNT. Certains membres du conseil d'administration mentionnent que la Conférence régionale n'a pas à qualifier les droits de ces communautés étant donné que ce sont les instances juridiques qui sont appelées à trancher. Dans cette optique, le texte devra être nuancé.

080-10 :

IL EST PROPOSÉ par M. Arnaud Warolin, appuyé par M. Philippe Barette, d'adopter la Déclaration d'intention à l'égard des Premières Nations anishnabek de l'Abitibi-Témiscamingue dans le cadre de la mise en œuvre d'une approche de gestion intégrée et régionalisée du développement à partir des ressources naturelles et du territoire après y avoir apporté certaines modifications à la suite d'une consultation auprès des instances du Secrétariat aux Affaires autochtones.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil d'administration conviennent que le document final devrait circuler dans les communautés autochtones de la région avant que la période de consultation ne soit entamée.

4.6) Biomasse forestière, appel de proposition

M. Jean-François Turcotte rappelle que la Conférence régionale s'est engagée auprès du MRNF à élaborer des critères d'attributions de volumes de biomasse forestière ainsi qu'une grille d'analyse de projets et à participer au processus de classification et de recommandation des meilleurs projets déposés. La direction régionale du MRNF a lancé un appel de propositions pour l'attribution de permis de récolte de la biomasse forestière pour les unités d'aménagement de l'Abitibi 82-51, 83-51, 84-51 et 84-62 le 31 mars dernier. Un appel de propositions est en cours pour la dernière unité d'aménagement de l'Abitibi (86-51) ainsi que pour les unités d'aménagement gérées par la Baie-James, dont la 85-51.

L'analyse a été réalisée par le comité d'analyse MRNF-CRÉ à partir de la grille d'analyse approuvée par la Conférence régionale. La ministre des Ressources naturelles et de la Faune souhaite obtenir la recommandation de la Conférence régionale avant de procéder à l'attribution de biomasse forestière.

Trois projets sont associés aux promoteurs suivants : Cyclofor souhaite optimiser la valeur de la biomasse récoltée. L'entreprise compte à court terme opérer un centre de tri à La Sarre (production de copeaux pour la pâte, de particules de bois pour des panneaux et de biomasse pour la production de granules ou à autres produits à valeur ajoutée). Cyclofor projette également la construction à plus long terme d'un centre de tri à Val-d'Or et à Senneterre. La Coopérative agroforestière Kinojévis-Abijévis veut alimenter en biomasse le CÉGEP et l'UQAT à Rouyn-Noranda pour du chauffage. Enfin, SOCAM souhaite approvisionner les usines d'Uniboard à Val-d'Or (production de panneaux de particules) et Boralex à Senneterre (production de cogénération).

CONSIDÉRANT que le MRNF a procédé à un appel de proposition pour la délivrance d'un permis autorisant la récolte annuelle de biomasse forestière dans les forêts du domaine de l'état pour les unités d'aménagement 82-51, 83-51, 84-51 et 84-62;

CONSIDÉRANT que l'application de la grille d'analyse ferait en sorte d'attribuer 221 126 tmv (90%) à une seule entreprise, soit Cyclofor;

CONSIDÉRANT que l'application de la grille d'analyse ferait en sorte de ne pas accorder de volumes à la Coopérative agroforestière Kinojévis-Abijévis, dont le projet permettrait de développer le chauffage à la biomasse forestière dans le secteur institutionnel;

CONSIDÉRANT la volonté de la Conférence régionale de diversifier les utilisateurs et l'utilisation des ressources naturelles;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement des projets et particulièrement du financement de l'entreprise Cyclofor;

CONSIDÉRANT les volumes qui seront attribués à Cyclofor dans le cadre du présent appel de propositions ainsi que les possibilités supplémentaires pour l'entreprise de s'approvisionner dans d'autres territoires en fonction des autres appels de propositions en cours en Abitibi-Témiscamingue et dans le Nord-du-Québec;

CONSIDÉRANT la disponibilité de volumes qui n'ont pas encore été offerts par le MRNF;

CONSIDÉRANT que le MRNF dispose d'une mécanique légale lui permettant de résilier les ententes d'attribution si les volumes ne sont pas récoltés ce qui permettrait à d'éventuels promoteurs d'accéder à des volumes récurrents, s'il y a lieu;

CONSIDÉRANT la notion de disponibilité économique des volumes de biomasse, particulièrement à l'égard des unités d'aménagement 84-51 et 84-62;

081-10 :

IL EST PROPOSÉ de recommander à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune d'attribuer les volumes de biomasse forestière selon la répartition suivante :

- 17 0290 tmv à la Coopérative agroforestière Kinojévis-Abijévis et 30 023 tmv à Cyclofor dans l'unité d'aménagement 82-51;
- 78537 tmv à Cyclofor dans l'unité d'aménagement 83-51;
- 25 000 tmv à SOCAM et 25 000 tmv à Cyclofor dans la 84-51;
- aucun volume dans la 84-62;
- que les volumes offerts dans le présent appel de proposition, mais toujours disponibles à la suite de l'attribution de la ministre pour les unités d'aménagement 84-51 et 84-62 soit réservés de façon prioritaire à Cyclofor, puis à SOCAM, selon les modalités des ententes convenues avec la ministre et l'avancement de leurs projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.7) Station de recherche agricole à Notre-Dame-du-Nord

M. Serge Maheux présente une analyse du dossier de la station de recherche en agroalimentaire en Abitibi-Témiscamingue. Il rappelle qu'au printemps 2009, la Conférence régionale avait octroyé 125 000 \$ dans le cadre de l'implantation de la station de recherche de l'UQAT et que cet engagement fait partie de l'Entente UQAT/Conférence régionale (300 000 \$/an).

Cette station sera implantée à Notre-Dame-du-Nord pour un coût total évalué à 8M \$. Un protocole d'entente a été signé avec la Fondation de l'UQAT. Récemment, nous avons été informés que les deux paliers de gouvernement vont financer entièrement la construction de la station de recherche par le Programme d'infrastructures du savoir. Ainsi, les sommes provenant de la Conférence régionale et dédiées à la construction pourraient être utilisées pour les travaux de recherche. La Fondation de l'UQAT demande donc une modification au protocole d'entente afin d'élargir la vocation de notre contribution et propose un addenda au protocole. Le versement de 62 500 \$ déjà effectué par la Conférence régionale serait alloué à l'URDAAT afin de couvrir le salaire d'un chercheur devant mettre au point un prototype de digesteur anaérobie. Les besoins pour cette recherche sont de 75 000 \$. Le reste de notre subvention, soit 62 500 \$, serait versé à la Fondation pour des besoins liés à la construction (s'il y a dépassement) ou à la recherche en agroalimentaire sur dépôt d'une demande écrite de la Fondation.

CONSIDÉRANT que la réalisation de la Station de recherche en agroalimentaire est un élément essentiel au développement du créneau d'excellence agroalimentaire identifié par la région;

CONSIDÉRANT que le Programme d'infrastructures du savoir a accepté de financer la construction de la Station de recherche;

CONSIDÉRANT que les besoins en travaux de recherche sont importants dans le développement de cette station;

CONSIDÉRANT que les sommes allouées par la Conférence régionale visent un effet de levier à ce dossier;

CONSIDÉRANT que la Fondation de l'UQAT s'engage à nous soumettre régulièrement les travaux de recherche à financer;

082-10 :

IL EST PROPOSÉ par M. Arnaud Warolin, appuyé par M. Bernard Flébus, que la Conférence régionale :

- accepte la demande de transfert des fonds voués à la construction vers des travaux de recherche pour le premier versement déjà effectué;
- accepte que le deuxième versement soit alloué aux travaux de recherche concernant strictement la station de recherche en agroalimentaire, sur présentation des documents appropriés;
- impose les conditions suivantes :
 - les travaux de recherche doivent être strictement reliés au mandat de la Station de recherche située au Témiscamingue;
 - allouer une période allant jusqu'au 31 décembre 2011 pour le financement des travaux de recherche; au-delà de cette date, il serait opportun de réévaluer avec la Fondation la portée de notre engagement financier s'il restait des sommes non dépensées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.8) Véhicules hors route

Mme Nathalie Dallaire présente quelques commentaires en lien avec le dossier des véhicules hors route (VHR). Elle mentionne que la Commission parlementaire des transports et de l'environnement a déposé en juin dernier des recommandations qui mèneront à un projet de loi cet automne. Quelques

membres de la Table de concertation VHR se questionnent sur la portée de certaines de ces recommandations. Elle précise qu'au printemps 2005, une consultation publique sur les VHR a eu lieu dans 16 régions du Québec. Elle a été suivie d'une commission parlementaire et de l'adoption d'un projet de loi. Par la suite, des mesures ont été mises en place. Ces mesures incluaient notamment la création de tables de concertation régionale, pilotées par les conférences régionales des élus, un nouvel encadrement de la pratique et la prolongation de la protection contre les recours basés sur les inconvénients de voisinage liés à l'utilisation de VHR.

En avril dernier, le MTQ a confié un 2^e mandat aux CRÉ, caractérisé par une souplesse et une ouverture qui permet à chacune des régions d'adapter les deux grands objectifs, soit la cohabitation et la sécurité des réseaux de sentiers interrégionaux autant pour les utilisateurs que pour les riverains. En février et mars 2010, les CRÉ ont déposé en commission parlementaire un document commun faisant état des enjeux incontournables pour le développement de la pratique de VHR. La commission parlementaire a soumis son rapport. Des conclusions ont été dégagées et des recommandations ont été adoptées.

Or, ces recommandations portent des critères propres à des enjeux urbains. Certains membres de la Table de concertation VHR de la région s'inquiètent de l'incidence directe sur le développement VHR en Abitibi-Témiscamingue, surtout dans le contexte où la collaboration avec un acteur important comme l'UPA n'est pas à son meilleur. Les extraits du rapport de la Commission posant problème sont:

- qu'une interdiction de circuler la nuit soit imposée, soit entre 22 heures et 6 heures, du dimanche au jeudi; entre 23 heures et 6 heures, les vendredis et les samedis. Que les municipalités aient le pouvoir réglementaire de déroger à cet horaire et que le ministre des Transports responsable des véhicules hors route ait un pouvoir de désaveu en cette matière. Enfin, que les régions où les véhicules hors route sont un moyen de transport quotidien, notamment, le Nord-du-Québec et la Basse-Côte-Nord, en soient exemptées;
- qu'une distance de 100 mètres entre les résidences et les futurs sentiers soit respectée, que ce soit en milieu bâti ou en secteur de nouveau développement. Que les municipalités aient le pouvoir réglementaire de déroger à cette règle, pour peu qu'il y ait consensus au sein de la communauté, et que le ministre des Transports responsable des véhicules hors route ait un pouvoir de désaveu en cette matière.

Parmi les enjeux à retenir, Mme Dallaire mentionne que la clientèle touristique risque d'être touchée par la recommandation liée aux heures de fermeture de sentiers VHR. Elle soulève également le questionnement quant au réel pouvoir de contrôle venant avec cette mesure. Dans le contexte de la région, il y a nécessité de faire une différence entre les zones urbaines et rurales et de développer d'autres moyens aux endroits sensibles pour éviter des problèmes de cohabitation inutiles sans avoir recours à des mesures mur à mur comme celle-ci. Au regard de la distance à respecter entre les résidences et les futurs sentiers, Mme Dallaire indique que le PRDTP de notre région précise déjà une modalité pour les nouveaux sentiers de motoneige et de quad, ceux-ci devant être localisés à plus de 100 mètres de la villégiature privée (chalets), des camps autochtones et des résidences permanentes à l'exception des sentiers permettant d'accéder à un site d'accueil, à un relais ou à une auberge en forêt. Enfin, elle spécifie que les comités de travail ont déjà tenté d'appliquer la distance séparatrice de 100 mètres pour la projection des nouveaux sentiers, surtout dans le quad. Dans la majorité des cas, l'exercice s'est avéré très difficile, voire impossible, car des notions de retombée économique et d'accès aux services dirigent le développement des sentiers transquébec aux abords de villes et villages.

CONSIDÉRANT les recommandations de la Commission parlementaire du Transport et de l'environnement;

CONSIDÉRANT que le MTQ n'envisage pas de régionaliser les règlements portant sur les heures de fermeture et sur les distances séparatrices;

CONSIDÉRANT que la région est aux prises avec une situation géographique particulière et que les sentiers transquébec VHR sont en majorité situés sur des terres publiques, loin des habitations;

CONSIDÉRANT que la Table de concertation a déjà fait les analyses de distances séparatrices et qu'elle dispose d'un plan directeur des sentiers VHR basé sur des enjeux et préoccupations et que les heures de fermeture ne semblent pas être prioritaires;

089-10 : IL EST PROPOSÉ par M. Arnaud Warolin, appuyé par Mme Johanne Jean, de transmettre une lettre au ministre délégué aux Transports et à la députation régionale expliquant nos vives inquiétudes et de sensibiliser et d'inviter les autres régions à opter pour une approche plus régionalisée permettant notamment une plus grande latitude sur le plan des interventions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.9) Code d'éthique

M. Simon Letendre présente aux membres du conseil d'administration la plus récente version du Code d'éthique, document s'adressant à ces derniers. Le contenu a été retravaillé en collaboration avec une avocate spécialisée en droit municipal. M. Letendre explique les principaux changements apportés au contenu depuis la version précédente qui a été présentée lors du lac à l'épaule tenu au Mont Vidéo.

090-10 : IL EST PROPOSÉ par M. Normand Houde, appuyé par Mme Chantal Parent, d'adopter le Code d'éthique s'adressant aux membres du conseil d'administration de la Conférence régionale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) ORIENTATIONS

5.1) Suivi des travaux de réalisation du PRDIRT et calendrier automnal

M. Stanislas Kételers présente le suivi des travaux de réalisation du PRDIRT ainsi que le calendrier automnal. Il ajoute pour le bénéfice des membres du conseil d'administration que les dates de la tournée dans les territoires demeurent à déterminer, mais que celle-ci est prévue pour le mois de novembre prochain.

5.2) Développement social et plan de lutte à la pauvreté

Mme Mélanie Corriveau indique que dans le cadre du plan gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale, la Conférence régionale a eu le mandat de poursuivre la concertation avec ses partenaires afin d'identifier les besoins, les priorités et les ressources disponibles ou manquantes en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour son territoire. Un plan d'action visant à soutenir des interventions territoriales prioritaires dans la région doit être élaboré. Pour réaliser ce mandat, la Conférence régionale reçoit une somme de 70 000 \$ du MESS et doit s'exécuter d'ici juin 2011.

Par ailleurs, en tant que membre du Réseau québécois de développement social, la Conférence régionale s'est vu proposer de produire, pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue, un bilan des interventions en développement social depuis le Forum québécois en développement social tenu en 1997. Ce bilan doit être produit pour février 2011.

Finalement, la Conférence doit revoir son plan quinquennal de développement définissant dans un contexte de développement durable, les objectifs généraux et particuliers de développement de la région. Le plan stratégique actuel prendra fin en 2011 et nous devons assurer la production d'un nouveau plan tout en évaluant les résultats du dernier plan.

Pour répondre à ces mandats, une série de démarches relatives au domaine du développement social se déploieront en 2010 et 2011. Pour le développement social, une série de groupes de réflexion seront organisés dans les territoires afin de produire le bilan 1997-2010. La diffusion du bilan

devrait se faire au début de décembre 2010. Pour le plan régional de lutte à la pauvreté, une tournée regroupant la Conférence régionale, le MAMROT, l'Agence, le MELS et Emploi-Québec sera organisée en décembre 2010. Le plan sera par la suite déposé à Québec en juin 2011. Enfin, les deux démarches précédentes serviront à alimenter la prochaine planification stratégique régionale.

5.3) Plan Nord, positionnement

Mme Sarah Charbonneau informe les membres du conseil d'administration que le 30 novembre prochain, le gouvernement du Québec annoncera officiellement le Plan Nord. Ce chantier touchera plusieurs éléments, dont la main-d'œuvre, l'accès au territoire ainsi que le marché de l'habitation. La réalisation de ce plan implique d'importantes retombées pour l'Abitibi-Témiscamingue. Toutefois, cette dernière ne fait pas partie du territoire d'application du Plan Nord, contrairement au Lac-Saint-Jean et à la Côte-Nord.

Une rencontre sera donc organisée prochainement par la Conférence régionale, rencontre à laquelle seront conviés divers organismes et entreprises travaillant en étroite collaboration avec les communautés criées et les jamésiens. On y fera notamment le point sur les relations partenariales de même qu'une évaluation d'un éventuel positionnement de l'Abitibi-Témiscamingue dans les travaux et l'agenda gouvernemental. Les membres du conseil d'administration conviennent qu'il y a lieu de revenir sur ce dossier rapidement afin de s'affirmer comme région faisant des affaires dans le nord de la province, ceci avant l'annonce du 30 novembre 2010.

6) INFORMATION

6.1) Correspondance

Plusieurs correspondances ont été portées à l'attention des membres du conseil d'administration.

6.2) Aliments poste

Mme Corriveau avise les membres du conseil d'administration que ce sont désormais les grossistes qui vont obtenir des subventions pour le transport des aliments dans le Nord-du-Québec. Ceux-ci peuvent développer des rapports d'affaires avec qui bon leur semble. L'Abitibi-Témiscamingue ne peut plus désormais servir comme auparavant de porte d'entrée.

6.3) Visite du ministre Gignac

Les membres du conseil d'administration sont informés de la présence en Abitibi-Témiscamingue, le 1^{er} octobre prochain, du ministre Clément Gignac. Ce dernier viendra annoncer le lancement du créneau d'excellence lié à la production nordique bovine. Il profitera également de son passage pour procéder à une consultation (sur invitation) liée à la prochaine stratégie gouvernementale de développement de la culture entrepreneuriale.

6.4) Tour de l'Abitibi

La rencontre devant réunir les maires des principales villes de l'Abitibi aptes à reprendre les rênes dans le cadre du Tour de l'Abitibi est prévue pour le 6 octobre prochain. Cette rencontre permettra de faire le point quant aux intentions des municipalités concernées.

6.5) Gala Arc-en-ciel

La directrice générale avise les administratrices et administrateurs que la Conférence régionale est en nomination à titre de Partenaires par excellence dans le cadre du Gala Arc-en-ciel qui aura lieu à Montréal le 25 octobre prochain. Elle rappelle également qu'un important colloque devant réunir les gais, les lesbiennes et les transgenres est prévu à Amos le 2 octobre prochain.

6.6) Valorisation Abitibi-Témiscamingue

Mme Rioux mentionne que des activités d'accueil et de sensibilisation sont prévues dans le cadre du déroulement de la Semaine des nouveaux arrivants et que Valorisation Abitibi-Témiscamingue (VAT) est en tournée dans plusieurs grandes villes de la province (L'Abitibi-Témiscamingue débarque à...). Elle ajoute que l'entente permettant de financer l'équipe de VAT est sur le point de prendre fin. Des démarches pour trouver le financement nécessaire au fonctionnement de VAT devraient être initiées sous peu, notamment auprès de partenaires privés à la recherche de main-d'oeuvre.

6.7) Fonds de développement de la culture entrepreneuriale

Mme Charbonneau fait le point quant à l'évolution du dossier du Fonds de développement de la culture entrepreneuriale en Abitibi-Témiscamingue. Elle indique que des rencontres ont eu lieu avec les cinq territoires de MRC et que les acteurs et actrices sont satisfaits jusqu'à maintenant des propositions qui sont sur la table. Les enlignements suggérés par la Conférence régionale vont faire l'objet de validations dans les semaines à venir. Deux appels de proposition sont prévus en 2011 : un en février, l'autre en octobre. Les dossiers seront recommandés au conseil d'administration de la Conférence régionale après avoir été analysés par les territoires concernés.

7) AFFAIRES NOUVELLES

7.1) 48^e Nord International

Les membres du conseil d'administration prennent note que 48 Nord International a accepté de jouer le rôle de répondant régional dans le cadre du dossier Qweb (Québec Wood Export Bureau), un regroupement national de compagnies oeuvrant dans le domaine de la transformation du bois.

7.2) Demande du Témiscamingue

Mme Rioux mentionne que le Témiscamingue vient de déposer son projet pour la relance économique du Témiscamingue et sa contribution à la prospérité régionale. Un document est déposé à cet effet. Les membres du bureau de direction indiquent qu'ils vont se pencher sur la demande d'aide à la Conférence régionale qui y figure. M. Warolin ajoute qu'il s'agit d'un document de travail pouvant être bonifié. Les membres du conseil d'administration sont invités à prendre connaissance du contenu du document. Cette demande devra revenir à l'ordre du jour d'une prochaine rencontre du conseil d'administration pour décision. Le message est toutefois déjà lancé : la Conférence régionale souhaite aider le Témiscamingue dans les démarches visant à aider ce territoire à se sortir des difficultés avec lesquelles il est actuellement aux prises.

7.3) Dossier Tembec

Le président et la directrice générale ont rencontré ce matin les gens de Tembec. Ce dossier devra être abordé à l'occasion de la visite dans la région du ministre Gignac. Tembec a besoin de l'appui de la région pour relancer ses activités et ses demandes sont dirigées vers plusieurs ministères. Une rencontre est également prévue à Québec au cours de la semaine prochaine. La directrice générale devrait y participer.

091-10 :

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Maurice Matte, appuyé par M. Bernard Flébus, de demander au ministre Clément Gignac de porter une attention particulière au dossier de Tembec et au développement de ses projets étant donné que ceux-ci sont majeurs pour la relance de la foresterie au Témiscamingue ainsi que pour la relance de l'activité économique sur ce territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4) Produits régionaux

092-10 :

IL EST PROPOSÉ par M. Bernard Flébus, appuyé par M. Arnaud Warolin, que les membres du conseil d'administration de la Conférence régionale ainsi que la Conférence régionale elle-même encouragent, lors de leurs activités corporatives, l'utilisation de produits régionaux pour les repas, ceci afin d'encourager les producteurs et productrices de l'Abitibi-Témiscamingue et de diversifier l'économie agroalimentaire régionale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Flébus s'engage à fournir une liste des traiteurs de la région utilisant des produits de l'Abitibi-Témiscamingue.

7.5) Transport de cervidés

M. Philippe Barette souhaite que des vérifications soient faites au regard d'une nouvelle législation ontarienne visant le transport dans des contenants scellés de cervidés entre l'Ontario et le Québec.

8) LEVÉE DE LA RENCONTRE

La rencontre est levée à 20 h 45.